

Propreté de la commune : l'affaire de tous

Chères Criquetotaises, chers Criquetotais,

La qualité du cadre de vie de la commune est au cœur des préoccupations de vos élus.

L'équipe municipale se donne les moyens de rendre la commune agréable et attractive.

Le centre-bourg fait l'objet d'un nettoyage deux fois par semaine par les services municipaux. Une société spécialisée effectue tous les mois le balayage des caniveaux dans les rues principales et les lotissements. Elle intervient également en cas de besoin exceptionnel, par exemple après la fête communale du mois d'août ou en automne pour assurer un ramassage supplémentaire de feuilles mortes.

De nombreuses poubelles publiques ont été remplacées et d'autres ont été installées pour recevoir les déjections canines.

A l'occasion de sa séance du 23 mars, le conseil municipal a décidé de la création d'un emploi à temps partiel. L'agent qui sera recruté aura notamment pour mission de renforcer la propreté du centre du village.

Mais aucun résultat durable ne peut être obtenu sans le civisme de l'ensemble de la population. Il arrive trop souvent que des personnes se débarrassent sur la route d'emballages de nourriture, de paquets et mégots de cigarettes, de canettes métalliques voire de verre, et de bien d'autres objets qui auraient dû finir dans une poubelle domestique.

Pour lutter contre ces comportements irrespectueux qui nuisent à l'intérêt de tous, j'ai décidé de prendre un arrêté municipal interdisant de jeter des détritiques sur la voie publique. Les autorités de la gendarmerie seront ainsi en mesure d'infliger, conformément à la loi, des amendes aux contrevenants d'un montant forfaitaire de 68 €, voire de 180 € en cas de paiement tardif et pouvant aller jusqu'à 450 €, en cas de contestation injustifiée.

Vous trouverez au verso le texte de cet arrêté municipal.

La propreté du village est l'affaire de toutes et de tous.

Je compte sur votre compréhension

Votre Maire,
Alain FLEURET

